

Je voudrais toutefois rappeler à la Chambre des communes que lorsque ce débat a débuté, au commencement du mois de juin, les membres de notre parti ont bien clairement établi leur position, soit que chacun d'entre nous était libre de décider selon sa conscience de l'attitude qu'il entendait adopter à ce sujet.

Aujourd'hui, nous avons devant nous un rapport à adopter. Je tiens à dire que cette attitude est encore valable et que chacun de nos membres est encore libre d'accepter ou de refuser le rapport du comité.

Toutefois, je puis assurer la Chambre que le rapport du comité recevra un appui plus que substantiel de la part des membres de notre groupe, et je crois que le travail du comité mérite notre appréciation puisque le rapport qu'il a déposé a été pensé, et est le fruit d'un travail qui, à mon avis, ne pouvait pas être fait de meilleure façon.

Depuis le début de ce débat, aujourd'hui, nous avons entendu des points de vue différents et je voudrais les commenter quelque peu.

Je ne crois pas que nous puissions, à ce stade-ci, gagner quoi que ce soit en déférant de nouveau cette question au comité. Après six semaines de travail, le comité a fait connaître sa décision et je ne puis concevoir qu'en reprenant son travail, il puisse en aucune façon en arriver à une autre décision.

La décision, qui a été prise est la meilleure qui pouvait l'être dans les circonstances. Personnellement, je ne peux accepter de retourner à ce comité pour reconsidérer une chose que j'ai déjà étudiée à fond et au sujet de laquelle j'ai déjà personnellement pris position. (*Applaudissements*)

*(Traduction)*

Maintenant, si on me le permet, j'aimerais dire quelques mots à mes amis du parti conservateur. J'aimerais aussi lancer un appel sincère au chef de l'opposition (M. Diefenbaker). Bien que je ne sois à la Chambre que depuis deux ans et demi, je me souviens de maintes occasions où le très honorable représentant a déclaré énergiquement et avec raison que pourvu qu'on accorde assez de temps aux députés pour exprimer leurs points de vue sur une question, il faut, pour assurer le bon fonctionnement d'un gouvernement démocratique, permettre à la majorité des députés de décider. C'est l'interprétation que je donne aux mots employés par le très honorable représentant en maintes occasions.

Selon moi—et je crois que c'est aussi l'opinion de la majorité des Canadiens—la Chambre a déjà eu amplement de temps pour discuter de cette question et il est temps que nous tranchions cette question par un vote.

Je reconnais à tous les honorables députés le droit d'exprimer leurs idées d'une façon ou d'une autre, mais je ne crois pas que les Canadiens les condamneront en aucune façon s'ils mettent fin au débat et votent selon leur conscience. Si certains députés s'opposent au modèle proposé, je crois qu'il est de leur devoir de voter contre le modèle. Mais je ne crois pas qu'ils aient le droit d'empêcher la majorité des députés à la Chambre de décider. Il est temps que nous mettions fin à ce débat et que nous permettions à la majorité des députés d'indiquer par leur vote leur position sur la question. Les Canadiens nous ont confié une tâche et nous devrions nous en acquitter en votant sur la question. Si nous faisons erreur, je suis certain que les Canadiens nous jugeront lors de la prochaine élection. Ceux qui n'auront pas exprimé les désirs de leurs électeurs seront défaits et d'autres prendront leur place.

*(Texte)*

Monsieur le président, je crois que le temps est venu, plus que jamais, pour nous Canadiens de nous donner un drapeau distinctif. Si l'on considère la situation internationale de nos jours, laquelle est de plus en plus troublée, il est de plus en plus nécessaire que le Canada puisse s'identifier complètement et de façon à faire voir clairement qu'il est indépendant de toute autre nation. Je crois qu'en décidant aujourd'hui de doter notre pays d'un drapeau canadien distinctif, qui n'aura aucune ressemblance avec les emblèmes de notre mère patrie ou des pays qui nous ont dominés dans le passé, nous posons un geste qui, depuis longtemps, est attendu par toute la population.

Je suis assuré qu'après quelques années, ceux qui nous suivront nous seront reconnaissants d'avoir pris cette décision très difficile, je le reconnais, décision qui pourra apporter à plusieurs d'entre nous des critiques, mais nous sommes ici pour affronter ces critiques et prendre nos responsabilités.

Si nous sommes ici, c'est que nous y avons été délégués pour prendre des décisions. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'en prendre une qui, par-dessus toute autre, est très importante. À mon avis, nous devons prendre cette décision en votant selon notre conscience afin qu'au Canada, au début de l'année 1965, on puisse hisser un drapeau qui sera celui du Canada, bref, le drapeau de tous les Canadiens.

On a critiqué le choix du modèle. S'il y a quelqu'un au Canada qui est capable de nous suggérer un emblème plus canadien que